

# MERCREDI

## Janvier / Février 2025

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs de Centre Ville  
 Cigales et Grillons



Nom des responsables légaux : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Lieu de scolarité : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Lieu de scolarité : .....

3<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Lieu de scolarité : .....

Adresse complète: .....

Tél : ..... Tel Portable : .....

Adresse Mail : .....@.....

Merci de remplir pour l'année scolaire 2024 / 2025 une fiche de renseignements sanitaires.  
 Imprimé disponible au bureau de Cigales et Grillons.

		Janvier				/		Février		2025	
(Cochez les cases correspondantes aux accueils souhaités et indiquez les horaires)											
Mercredi	1er	8	15	22	29	05	12	19	26		
Heure d'arrivée	V A	....h....	....h....	....h....	....h....	....h....	V A	V A	....h....		
Matin	C A N C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C A N C	C A N C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J.Complète	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Heure de départ	E S	....h....	....h....	....h....	....h....	....h....	E S	E S	....h....		

Tarif		Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre
Matin :	28,80 €			
Après-midi :	29,80 €			
Journée :	33,50 € (matin + après midi)			

**Choisissez votre mode de règlement :**

Par chèques  
 (à l'ordre de « Cigales et Grillons »  
 + précisez au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire :  
**Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15**

Par chèques vacances ANCV  
 Par TICKETS CESU papier uniquement

A.....

Signature

Le .....

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).  
 Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# MERCREDI Janvier - Février 2025

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs de Centre Ville  
Cigales et Grillons

**Centre  
Ville**

## Qui peut en bénéficier :

**Les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles d'Orléans ou autres.**

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

## Lieux :

<b>Lieu d'accueil</b> Ass. Cigales et Grillons 18 Bvd Aristide Briand 45000 ORLEANS Tel : 02.38.42.15.22
--

## Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire (sauf si mercredi férié).

**De 09h00 à 17h00** avec une possibilité d'accueil échelonné (garderie incluse dans le tarif) à partir de 07h30 et jusqu'à 18h30.

L'inscription est également possible en demi-journée avec repas :

**Matin avec repas** : de 09h00 à 13h15. Départ échelonné entre 13h15 et 14h00

**Après-midi avec repas** : de 11h45 à 17h00. Arrivée échelonnée possible entre 11h45 et 12h15

Le déjeuner est pris dans les locaux de l'Accueil de Loisirs

Une fois par mois ou par période, **l'inscription à la journée sera obligatoire** afin de réaliser des sorties avec tous les enfants. Ces dates seront identifiées à l'avance sur les bulletins d'inscription.

## Restauration :

Le déjeuner est inclus et sera pris sur place en liaison chaude.

Le goûter est inclus pour les inscriptions à la journée et en après-midi.

## Conditions d'inscription et modalités de règlement :

\* Les inscriptions se font auprès de Cigales et Grillons.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur le site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com)

\* Toute inscription est considérée comme définitive et non modifiable.

\* **La date limite d'inscription est fixée au dernier mercredi du mois pour le mois suivant et est sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement** (40 enfants maximum, **20 places pour les enfants de moins de 6 ans**). Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

\* Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée (non obligatoire sur toute la période).

**Les tarifs :** Les Tarifs indiqués sont sans aide de la commune d'Orléans et sans aide de la CAF.

<b>Barème 2025</b>	<b>Enfants école d'Orléans</b>	<b>Enfants extérieurs</b>
<b>Tarif mercredi matin avec repas</b>	28,80 €	28,80 €
<b>Tarif mercredi après-midi avec repas</b>	29,80 €	29,80 €
<b>Tarif mercredi journée complète</b>	33,50 €	33,50 €

## Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

## Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire (nous contacter)

Par chèques Vacances ANCV       Par TICKETS CESU papier uniquement

## \* Annulation ou modification :

\* Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).

\* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

\* Aucune modification ne sera acceptée et les absences ne sont pas remboursables.

\* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.